



PO Box 240, Apia, Samoa
E: sprep@sprep.org
T: +685 21929
F: +685 20231
W: www.sprep.org

L'environnement océanien, garant de nos modes de subsistance et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures.



Vingt-huitième Conférence du PROE

Apia, Samoa
19 – 21 septembre 2017

Point 6.7 de l'ordre du jour : Cadre océanien pour un développement résilient (FRDP)

Objet

1. Informer la réunion des progrès accomplis concernant le Cadre océanien pour un développement résilient (FRDP).

Historique

2. Le Cadre océanien pour un développement résilient aux risques climatiques et aux catastrophes dans le Pacifique (FRDP) est destiné à succéder aux cadres régionaux précédents sur le changement climatique et la gestion des risques de catastrophe (respectivement, le Cadre océanien d'intervention sur les changements climatiques 2006-2015 et le Cadre d'action océanien en vue de la réduction des risques de catastrophes et de la gestion des catastrophes 2005-2015).
3. Le principal objectif du FRDP consiste à renforcer la résilience des communautés océaniques face aux impacts du changement climatique et des catastrophes en élaborant des moyens plus efficaces et mieux intégrés de gérer les risques liés au climat et aux catastrophes dans le cadre du développement durable. Pour atteindre cet objectif, le FRDP fournit des conseils stratégiques de haut-niveau aux groupes de parties prenantes clés reconnus comme ayant un rôle déterminant à jouer par rapport aux défis posés par le changement climatique et les catastrophes dans le Pacifique. Ces groupes de parties prenantes comportent des gouvernements et des administrations, le secteur privé, des organisations et communautés de la société civile, des organisations régionales et d'autres partenaires de développement.
4. Une présentation à ce sujet a été donnée aux Membres lors de la 27^e conférence du PROE suite à son adoption par les dirigeants en 2015, et est entrée en vigueur suite à l'adoption de l'Accord de Paris sur le changement climatique.

Mise à jour sur les progrès

5. Pour progresser dans la mise en œuvre du FRDP, les dirigeants ont demandé au SFIP de réunir un groupe de travail technique pour délibérer sur les mécanismes de gouvernance du FRDP.

6. Le Groupe de travail technique d'origine du FRDP, établi en 2013 pour apporter des conseils et un soutien techniques, ainsi que faciliter le développement du FRDP, a été jugé comme étant un outil utile pour faire avancer les choses. Il comprend des représentants de six organisations régionales intergouvernementales et de l'ONU, dont la Communauté du Pacifique (CP), le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE), le Secrétariat général du Forum des îles du Pacifique (SFIP), le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNISDR), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Université du Pacifique Sud (UPS). Le Groupe de travail technique du FRDP sera dissout lorsque les mécanismes de gouvernance du PRP auront été approuvés et mis en place d'ici la fin 2017.
7. Le SFIP a organisé plusieurs réunions en 2017. Le principe de base de la discussion était fondé sur la décision et la vision des Dirigeants. Une mise en œuvre réussie du FRDP dépend de partenariats solides et véritables entre les pays et territoires des îles du Pacifique et les gouvernements nationaux et sous-nationaux, les collectivités, les citoyens, les organisations non gouvernementales et de la société civile, les entités du secteur privé et les partenaires régionaux et mondiaux.
8. Le PRP aidera les différents groupes de parties prenantes et les communautés de pratique travaillant sur le changement climatique, la gestion des risques de catastrophes et le développement durable à :
 - documenter et partager les informations, les expériences et les leçons apprises ;
 - harmoniser et renforcer les liens entre tous les niveaux de mise en œuvre à partir du niveau sous-national, y compris les communautés, les niveaux national, sous-régional, régional et international ;
 - réaliser une coordination régionale, notamment la coopération sur l'élaboration et la mise en œuvre de projets ;
 - soutenir la surveillance, l'évaluation, l'établissement de rapports, l'apprentissage et les communications ; et
 - identifier et combler les lacunes ainsi que renforcer les liens, tout en surveillant et en produisant des rapports conformément aux Orientations de SAMOA, au Cadre d'intégration régionale et autres accords/cadres tels que l'Accord de Paris sur le changement climatique, le Cadre de Sendai sur la réduction des risques de catastrophes et l'Agenda 2030 pour le développement durable.

Mécanismes de gouvernance du PRP

9. Le PRP tirera parti et utilisera les mécanismes existants afin d'éviter d'éventuels doubles emplois et d'assurer la participation directe des décideurs. Pour réussir, le FRDP et le PRP doivent appartenir à et être dirigés par des pays et des territoires pouvant compter sur le soutien et la participation de toutes les parties prenantes.
10. Les Dirigeants du Forum des îles du Pacifique sont au sommet de l'agenda sur la résilience. À travers le Comité des représentants du forum et les Conseils de gouvernance du CPS et du PROE, les réunions des Dirigeants et des ministres océaniques peuvent diriger les initiatives et donner suite aux rapports du PRP.
11. Le PRP comprendra :
 - La réunion sur la résilience océanique
 - Le Groupe de travail du PRP
 - L'Unité de soutien au Groupe de travail du PRP
 - Les Groupes de travail techniques du PRP

12. Sur une base bisannuelle, le Groupe de travail du PRP travaillera avec les membres pertinents du PRP pour organiser la réunion régionale de toutes les parties prenantes du FRDP, nommée en principe la réunion sur la résilience océanique (PRM). La réunion sur la résilience océanique permettrait de partager les progrès accomplis en termes de mise en œuvre des buts et objectifs du FRDP et autres GRC et stratégies mondiales et régionales pertinentes en matière de changement climatique, en privilégiant l'illustration d'exemples de meilleures pratiques en matière de résilience et d'enseignements tirés.
13. Le Groupe de travail du PRP offrira des conseils et son soutien en vue de la mise en œuvre du FRDP à travers un ensemble de mécanismes régionaux et nationaux.
14. L'Unité de soutien au Groupe de travail du PRP sera chargée d'épauler le Groupe de travail du PRP.
15. Les dispositions finales seront présentées aux Dirigeants lors de la Conférence qui se tiendra en septembre 2017 à Apia et seront diffusées à la conférence du PROE en annexe à ce document de travail.

Recommandation

16. La Conférence est invitée à :
 - **prendre acte** des progrès concernant la mise en œuvre du FRDP et l'établissement de mécanismes de gouvernance ; et
 - **charger** le Secrétariat de jouer un rôle actif dans la gouvernance du PRP et de faire rapport sur ses progrès aux Membres.

16 août, 2017